

Mardi 17/09/2024

# Journée TEN\_17/09/2024\_ à SEMUR EN AUXOIS : "Financements pour la biodiversité en BFC"

Organisé par :



Nos partenaires



# Journée TEN\_17/09/2024\_à SEMUR EN AUXOIS : financements pour la biodiversité

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



Agence  
Régionale...  
Biodiversité  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## Le programme

### Introduction : Territoires Engagés pour la Nature (TEN) et le club des engagés

Marion PITOUS\_p.3 à 17



### Le Fonds Vert présenté par la DREAL BFC

Maëlle BERNAND et Philippe PAGNEZ\_p.18 à 30



### Financements régionaux (Verger de sauvegarde, Pollinisateur, Renaturation)

Didier DALANCON et Karen COUDRY\_p.31 à 44



### Atlas de Biodiversité Communal (ABC) et financement associé

Claire MARUEJOLS et Margaux GLASSON\_p.45 à 47



### Les financements possibles par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Lionel PERRIN\_p.48 à 65



### LISTE DES CONTACTS\_p.66





Agence  
Régionale...  
Biodiversité  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## Introduction Territoires Engagés pour la Nature (TEN)



**Marion PITOUS, Cheffe de service Mobilisation**



# DISPOSITIFS Engagés pour la Nature



## Initiative Engagés pour la Nature

Une initiative à destination des entreprises, des collectivités et des autres acteurs pour faire émerger des **projets** en faveur de la biodiversité, faire reconnaître leur **qualité**, leur donner de la **visibilité** et inciter à travailler de manière ouverte et **collaborative**.



## Une initiative régionalisée



Un cadre NATIONAL  
piloté par l'OFB...



... mis en œuvre par  
l'ARB ...



... grâce à un  
collectif REGIONAL :

- Région
- DREAL
- Agences de l'EAU
- OFB
- ARB



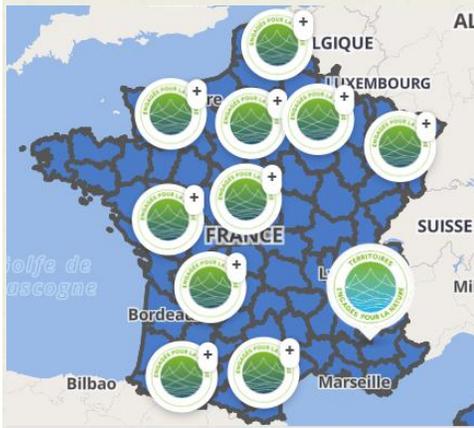
## REJOINDRE LE "CLUB DES ENGAGÉS"

pour **échanger**, monter collectivement en **compétences**, et créer de nouvelles **synergies**, via des temps forts et webinaires



## PARTAGES D'EXPERIENCES

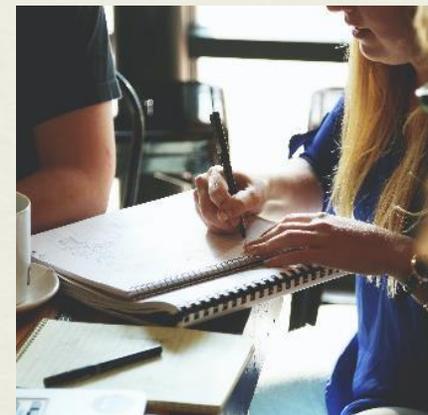
Bénéficiez du RETex des collectivités similaires à la vôtre pour anticiper freins/leviers de vos futurs projets via le partage de bonnes pratiques



## UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

C'est de la visibilité et du **crédit au plan d'action** mis en œuvre pour faciliter la formalisation de **plans de financement**

*(Attention, la candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements)*



## ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Un **renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations...

**un accompagnement** par des experts pour formaliser votre plan d'actions



## LE PROGRAMME ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE 1

### ENGAGEMENT

Je me fais accompagner  
dans ma démarche



UN ANIMATEUR  
À VOTRE ÉCOUTE  
dans chaque région

ÉTAPE 2

### RECONNAISSANCE

Évaluation de recevabilité  
par un jury régional



J'ACCÈDE AU  
CLUB DES ENGAGÉS  
événements, webinaires...

3 ans

ÉTAPE 3

### ÉVALUATION

du plan d'actions à la fin  
de sa mise en œuvre



J'entre dans une démarche  
D'AMÉLIORATION  
CONTINUE

4 ÉTAPE

### RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT

en élaborant un nouveau  
plan d'actions

Mise en œuvre  
du plan d'actions

Demande d'adhésion au dispositif  
**Territoire Engagé pour la Nature**



**L'initiative Territoires Engagés pour la Nature (TEN)**

Territoires Engagés pour la Nature est une initiative nationale pilotée par l'OFB et animée en région par l'ARB BFC, qui vise à reconnaître des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

Cette reconnaissance est liée en région Bourgogne-Franche-Comté à la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB). Pensée comme un volet opérationnel de la stratégie, cette reconnaissance met en lumière les collectivités qui s'engagent en faveur de la nature. La reconnaissance TEN n'est pas un concours. Elle se fonde sur des actions volontaires, proportionnées aux moyens et complémentaires aux obligations réglementaires portées par les collectivités.

Cette initiative est déployée en Bourgogne-Franche-Comté par un collectif régional composé de l'Etat (représenté par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'Eau Seine Normandie, Loire Bretagne et Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil Départemental de la Nièvre. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives et les défis régionaux identifiés collectivement dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté. Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional.

Pour toute question :  
[territoires@arb-bfc.fr](mailto:territoires@arb-bfc.fr)



## OBLIGATOIRE:

A faire signer par  
Madame ou  
Monsieur le Maire /  
Président.e

## CONSEILLE:

A faire passer en  
conseil communal /  
communautaire



### DEMANDE D'ADHESION AU DISPOSITIF

La collectivité \_\_\_\_\_ est signataire du dispositif Territoire Engagé pour la Nature en Bourgogne-Franche-Comté.

- Nous sommes conscients que la biodiversité est un bien commun dont dépend la santé sociale et économique des organismes ;
- Nous reconnaissons la nécessité de préserver la biodiversité et souhaitons agir en sa faveur ;
- Nous adhérons à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance de la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté, à ses orientations stratégiques et ses objectifs opérationnels.

**Nous nous engageons à :**

- Mettre en œuvre notre plan d'actions constitué d'au moins une action en faveur de la biodiversité locale, une action relative à l'aménagement de notre territoire et une action en faveur de la mobilisation citoyenne dans un délai de 3 ans à compter de la date d'acceptation de notre engagement par le collectif régional constitué de l'OFB, de la Région, de la DREAL, des Agences de l'Eau et de l'ARB.
- Diffuser et promouvoir la Stratégie régionale pour la biodiversité et ses modalités d'application, par information et par la pédagogie au sein de nos réseaux et en particulier auprès de nos collaborateurs et de nos partenaires ;
- Partager nos enseignements et nos expériences en faveur de la biodiversité avec l'ensemble des acteurs régionaux ;

Nom, cachet de la collectivité et signature

Date \_\_\_\_\_

Nous vous remercions pour votre engagement pour la biodiversité et pour votre candidature à «Territoires Engagés pour la Nature».

Le collectif régional va procéder à l'évaluation de votre demande. Vous serez informés rapidement des suites données.

Nom de la collectivité : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Représentant : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Référent technique (facultatif) : \_\_\_\_\_



La reconnaissance  
des ambitions  
qui s'appuie sur les  
projets à venir

## Une candidature sur 3 axes :



Aménagement  
du territoire



Biodiversité  
locale



Biodiversité  
et citoyenneté



Sur 3 ans



(ou autre) fiche vierge à remplir

## THEMATIQUE 1 – Aménagement

1. Mise en place de vergers conservatoires > Fiche à remplir / Pour vous aider
2. Implantation de prairies fleuries > Fiche / Pour vous aider
3. Lutte contre la pollution lumineuse > Fiche / Pour vous aider
4. Plantation de haies ou d'arbres > Fiche / Pour vous aider
5. Stratégie de végétalisation > Fiche
6. Révision de documents d'urbanisme > Fiche
7. Création de micro-milieus > Fiche
8. Adaptation des aménagements au changement climatique (SAFN) > Fiche

**SOURCE:**

[www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature](http://www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature)



(ou autre) fiche vierge à remplir

## THEMATIQUE 2 – Biodiversité locale

1. Atlas de la biodiversité ou des inventaires naturalistes > Fiche / Pour vous aider
2. Formation « biodiversité » aux élus ou agents > Fiche
3. Contribuer aux programmes de sciences participatives > Fiche
4. Gestion d'un nouvel espace naturel ou habitat d'espèces > Fiche



**SOURCE:**  
[www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature](http://www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature)



(ou autre) fiche vierge à remplir

## THEMATIQUE 3 - Mobilisation

1. Soutien à la mise en place d'une Aire Terrestre Educative ou équivalent > Fiche / Pour vous aider
2. Organisation de chantiers participatifs > Fiche
3. Création de sentier découverte sur le territoire de la collectivité > Fiche
4. Organisation d'animations ou d'événements pour la nature > Fiche / Pour vous aider



**SOURCE:**

[www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature](http://www.arb-bfc.fr/rejoindre-territoire-engage-pour-la-nature)



La reconnaissance  
des ambitions  
qui s'appuie sur les  
projets à venir



## PLAN D'ACTION ANNUALISÉ

ANNÉES	Aménagement	Biodiversité locale	Mobilisation
2024 - 2025			
2025 - 2026			
2026 - 2027			

## 4 critères d'évaluation des engagements SMART



### SPECIFIQUE ; MESURABLE

Un projet dédié à la préservation de la biodiversité, avec des indicateurs de suivi fiables



### ADDITIONNEL

Un projet qui va au-delà du réglementaire



### REALISTE ; TEMPORELLEMENT DEFINI

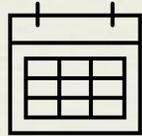
Un projet cohérent et proportionné à la taille et aux moyens de votre collectivités



### Cohérent avec les orientations des politiques publiques

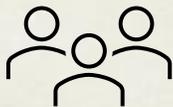


## Un comité de sélection régional



Qui se réunit **3x/an**

Prochaine clôture de dépôt des candidatures : **18/10/2024**



Composé de plusieurs structures :

- Région
- DREAL
- Agences de l'EAU
- OFB
- ARB



# Territoire Engagé pour la Nature : Lauréats 2022-2024



# Les Engagés pour la nature, en vidéo



La commune d'Urzy (Nièvre)



La commune de Bassou (Yonne)



La commune de Chamole (Jura)



# Webinaire collectivités : financements pour la biodiversité



## Le Fonds vert 2024 présenté par la DREAL BFC



**Maëlle BERNAND**, Référente fonds vert  
Biodiversité et renaturation  
Et

**Philippe PAGNIEZ**, Chef adjoint du département  
Sites Territoires Paysages

# Fonds Vert

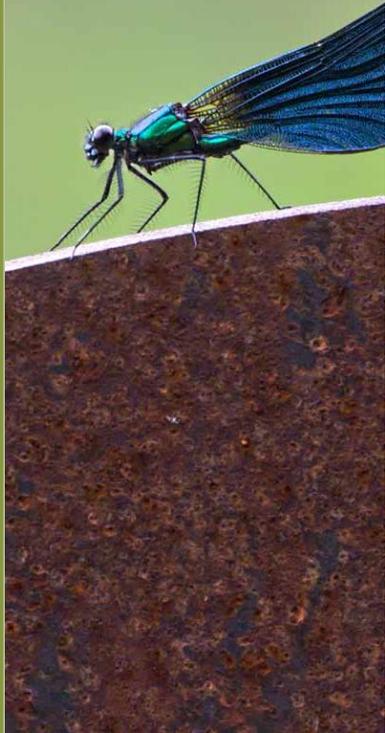
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires



Mesures contribuant  
à la stratégie  
nationale pour la  
biodiversité (SNB)

## Fonds Vert 2024

(Modalités pouvant évoluer en 2025)



## Présentation de la mesure Renaturation des villes et des villages

**Axe 1 / Mesure 2 de la SNB : Lutter contre  
l'artificialisation des sols**

**Fonds Vert**  
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires

## Renaturation des villes et des villages

### Ambition écologique

#### Constats d'origine :

- Espaces urbanisés particulièrement vulnérables face aux effets du changement climatique (artificialisation → îlots de chaleur urbains, ruissellement/inondations)
- Solutions fondées sur la présence de nature en ville permettent de mieux adapter le territoire à ces aléas (végétalisation → rafraîchissement urbain, sols naturels → infiltration des eaux)

#### Objectif :

Améliorer la résilience des villes et villages face au changement climatique *via* des solutions d'adaptation fondées sur la renaturation des espaces urbanisés

**Fonds Vert**  
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires



**-5°C**

L'emploi judicieux de  
végétalisation peut réduire la  
température urbaine jusqu'à  
5°C

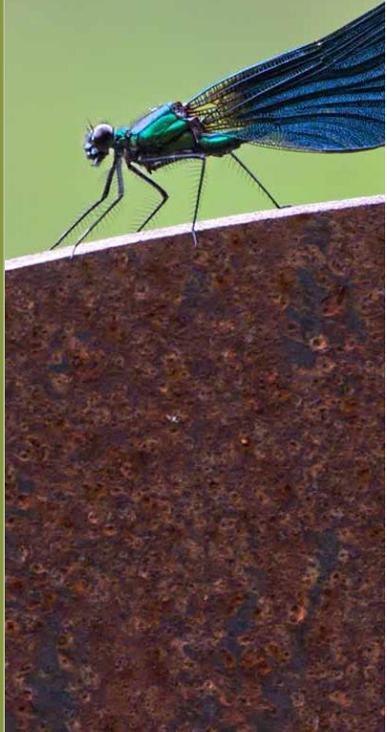
## Renaturation des villes et des villages

### Caractéristiques du projet : le projet doit :

- Préserver ou recréer les fonctionnalités écologiques des espaces de nature
- Être situé au sein ou en continuité d'un espace urbanisé
- Adapter le site d'implantation et ses alentours aux impacts du changement climatique identifiés localement

### Catégories d'actions ciblées : études, ingénierie et/ou réalisations misant sur :

- La renaturation des sols (ex : végétalisation de pleine terre d'anciens parkings)
- La présence de l'eau et des milieux humides (ex : découverte de cours d'eau)
- La végétalisation des bâtiments et équipements publics (ex : agriculture urbaine sur toiture)



**Fonds Vert**  
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires

## Présentation de la mesure Protéger et restaurer les espaces naturels

*Axe 1 / Mesure 1 de la SNB: Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées*

*Axe 2 / Mesure 19 de la SNB: Renforcer le cadre réglementaire européen afin d'accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et marins*

## Protéger et restaurer les espaces naturels

### Deux sous-mesures :

- Mettre en œuvre la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) -> atteinte et gestion des 10% de protection forte
- Restaurer les écosystèmes terrestres dégradés

**Cible :** opérations d'investissement, ingénierie associée (y compris en régie hors services de l'Etat et établissements publics)

**Non éligible :** connaissance, fonctionnement ou animation de structures, compensation réglementaire

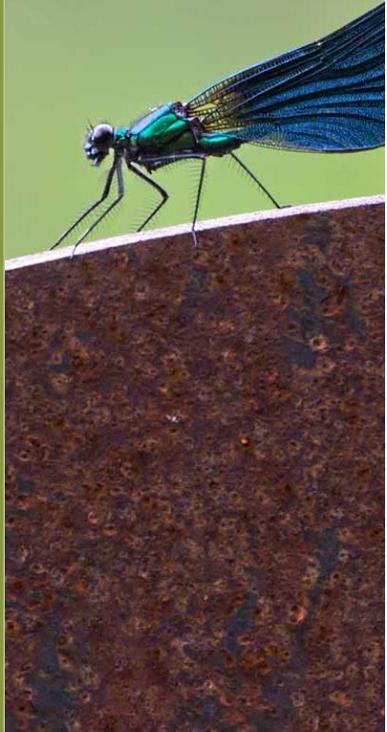
## Protéger et restaurer les espaces naturels

### Mettre en œuvre la stratégie aires protégées : atteinte et gestion des 10% de protection forte

- Maîtrise foncière pour l'atteinte des 10% de protection forte : acquisition, baux, etc et animation permettant de mettre en œuvre la maîtrise foncière
- Mise en œuvre des plans de gestion des zones de protection forte : action directe de protection, restauration des milieux, valorisation et requalification du patrimoine naturel

### Restaurer les écosystèmes dégradés terrestres

- Restauration, valorisation, requalification du patrimoine naturel et paysager
- Ingénierie territoriale pour le montage de tels projets
- Mesures d'accompagnement à la réduction des pressions



**Fonds Vert**  
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires

## Présentation de la mesure Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

*Axe 1 / Mesure 10 : Limiter l'introduction et lutter contre  
les espèces exotiques envahissantes*

*Axe 2 / Mesure 20 : Renforcer les actions en faveur des  
trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles*

*Axe 2 / Mesure 27 : Renforcer la protection et inverser le  
déclin des espèces menacées*

## Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

### Quatre sous-mesures :

- Plans nationaux d'action (PNA) pour la conservation et la restauration d'espèces menacées et plans assimilés
- Protection des insectes pollinisateurs
- Rétablissement des continuités écologiques
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

**Cible :** opérations d'investissement, ingénierie associée (y compris en régie hors services de l'Etat et établissements publics)

**Non éligible :** connaissance, fonctionnement ou animation de structures, compensation réglementaire

## Protéger et restaurer les espaces naturels

### Plans nationaux d'action (PNA) pour la conservation et la restauration d'espèces menacées et plans assimilés

- Actions de sauvegarde, conservation, réintroduction, renforcement des espèces listées dans les PNA ou plans assimilés (hors grands prédateurs)

### Protection des insectes pollinisateurs

- Implantation de couverts herbacés et de linéaires végétaux favorables aux insectes pollinisateurs dans les espaces non agricoles du territoire, en ciblant les dépendances vertes des infrastructures linéaires de l'ensemble du territoire

### Rétablissement des continuités écologiques

- Résorption des principaux obstacles à la continuité écologique, identifiés comme prioritaires à l'échelle régionale

### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- Opérations locales de gestion ou d'éradication des populations d'espèces exotiques envahissantes pour lutter contre ces espèces par leur capture et leur élimination

## Modalités de candidatures

**Fonds Vert**  
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires

	Renaturation des villes et des villages	Protéger et restaurer les espaces naturels	Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire
<b>Quand Candidater</b>	Candidature au fil de l'eau, tout au long de l'année		
<b>Taux de subvention maximal</b>	30% de l'assiette éligible, 40% pour les projets les plus exemplaires	80% pour les collectivités	
<b>Seuil minimal de dépôt du dossier</b>	10 000€	- Mettre en œuvre la stratégie aires protégées : atteinte et gestion des 10% de protection forte : aucun - Restaurer les écosystèmes dégradés : 10 000€	- Plan National d'Action : aucun - Protection des insectes pollinisateurs, Rétablissement des continuités écologiques, et Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : 10 000€
<b>Où Candidater</b>	aides-territoires.fr/fondsvert		

Contact : [hadrien.mauriac@developpement-durable.gouv.fr](mailto:hadrien.mauriac@developpement-durable.gouv.fr)



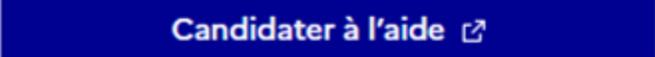


## Comment déposez votre demande d'aide ?

**Fonds Vert**  
Accélérer la transition  
écologique dans les territoires

- Allez sur la page fonds vert sur Aides-territoires et choisissez la mesure qui correspond à votre projet :  
[aides-territoires.fr/fondsvert](https://aides-territoires.fr/fondsvert)



- Cliquez sur le bouton : 
- Vous accédez alors au formulaire en ligne sur la plateforme Démarches simplifiées
- Cliquez sur le bouton : 
- Saisissez votre n° SIRET et complétez les champs requis



## Présentation de financements régionaux (Vergers de sauvegarde, Bocage et paysages, Pollinisateurs, Renaturation)

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



**Didier DALANÇON**, Expert technique Biodiversité  
**Karen COUDRY**, Chargée de mission expertise en biodiversité



- Plantation au **minimum** de 20 arbres alignés, 200 ml de haies, 20 arbres isolés ou 200 m<sup>2</sup> de bosquets
- Plantation au **maximum** de 200 arbres alignés, 2 000 ml de haies, 200 arbres isolés ou 2 000 m<sup>2</sup> de bosquets
- Taux d'aide minimum de 50 % sur les dépenses éligibles
- Taux d'aide bonifié à 60 % (pour certains projets : > 1 000 ml, chantier insertion, ...)
- **Bonification à 70 % pour les communes engagées dans une démarche T.E.N.**
- Aide complémentaire de certains départements pour atteindre la limite de **80 % d'aides publiques** (Guichet unique avec ces Départements)
- Plancher minimal de subvention de 500 € - Plafond à 20 € / ml (ou 20 € / arbre)
- Essences forestières, non ornementales (résineux et fruitiers exclus) - Minimum 6 essences
- Hors zones urbaines, à urbaniser ou parcellaire bâti
- **Éligibles** : Plants forestiers, protections individuelles, tuteurs, paillage naturel biodégradable, travaux préparatoires (sous-solage, labour) et travaux de plantation

**Contact** : [didier.dalancon@bourgognefranchecomte.fr](mailto:didier.dalancon@bourgognefranchecomte.fr)



Exemple d'une plantation  
d'alignements d'arbres intra-  
parcellaires (Agroforesterie)

Exemple d'une plantation de **haie  
bocagère**, double rang inter-  
parcellaires, paillage en  
plaquettes bocagères





- Plantation de **15 à 20 arbres** fruitiers de variétés anciennes et locales de Bourgogne-Franche-Comté
- Plantation d'arbustes à petits fruits et de haies mellifères (jusqu'à **100 ml**),
- Implantation de nichoirs, de ruches et de signalétiques pédagogiques
  
- Taux d'aide minimum de **60 %** sur les dépenses éligibles
- **Bonification à 70 % pour les communes engagées dans une démarche T.E.N.**
- Aide complémentaire avec le Département 71 pour atteindre la limite de **80 % d'aides publiques** (Guichet unique)
- Plancher minimal de subvention de 500 €  
Plafond à 100 € / arbre - 20 € / petit fruit - 20 € / ml de haie - 300 € / ruche - 2 000 € / signalétique
  
- 1 seul arbre par variété fruitière
  
- Variétés fruitières anciennes et locales adaptées aux contraintes et conditions climatiques locales
  
- Éligibles : Plants fruitiers, protections individuelles, tuteurs, paillage naturel biodégradable, travaux préparatoires (ouverture des fosses de plantation) et travaux de plantation

**Contact** : [didier.dalancon@bourgognefranchecomte.fr](mailto:didier.dalancon@bourgognefranchecomte.fr)



Nans-sous-Sainte-Anne (25)  
en 2019



## QUELQUES PROJETS

Monéteau (89)  
en 2014

Frontenaud (71)  
en 2020



Pontus de Tyard  
(71) en 2013



## ❑ 2 objectifs principaux :

- ❖ Favoriser la connaissance et la reconstitution de corridors écologiques, facilitant la circulation des espèces et la conservation de la biodiversité à l'échelle de la région, en s'appuyant sur le schéma régional de cohérence écologique.

## ❑ Dépenses éligibles :

- Etudes, travaux et actions de communication, de sensibilisation en faveur de la préservation et de la restauration des trames régionales :
  - Prestations • Etudes, cartographies, sensibilisation et communication
  - Dépenses de personnel, frais de déplacement, frais de mission
  - Achat de matériels
  - Travaux et aménagements

## □ Bénéficiaires

- Associations loi de 1901
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats mixtes
- Etablissements publics

## □ Accompagnement financier

Taux maximal d'aide de 70 % des dépenses éligibles en investissement (étude, travaux).

Pour les communes ou EPCI engagés dans TEN, ce taux pourra être bonifié à hauteur de 80 % maximum de la dépense éligible retenue.

Guide des aides sur le site de la Région BFC :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/index.php/node/491>

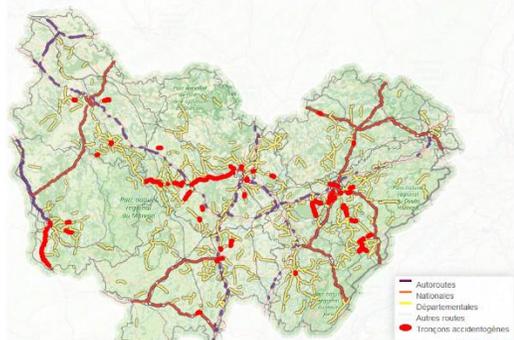
Contact :

[karen.coudry@bourgognefranchecomte.fr](mailto:karen.coudry@bourgognefranchecomte.fr)

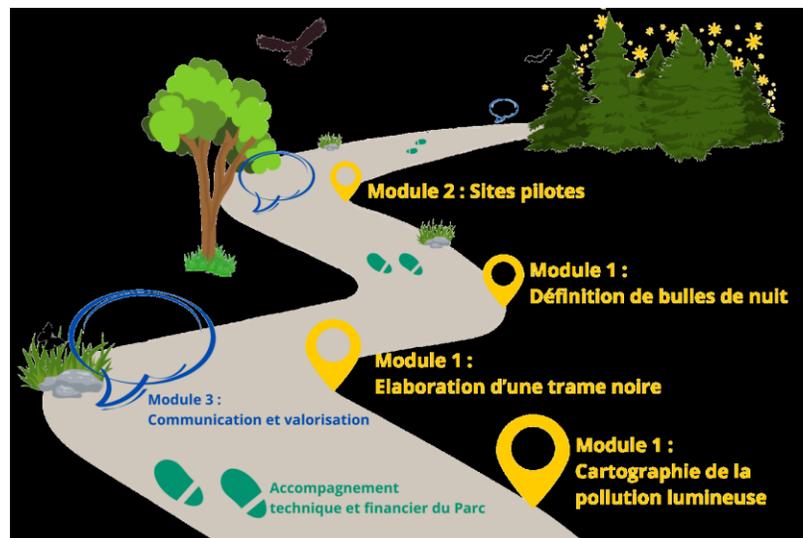
## RETOUR SUR QUELQUES PROJETS

### Éléments principaux cartographie régionale

#### Réseau routier



Rendez-vous en ciel étoilé



Étude de la colonisation du bassin versant de la Grosne en Bourgogne par la Loutre d'Europe. Identification des secteurs à enjeux avec le diagnostic de la franchissabilité d'ouvrages d'art et de la ripisylve d'un ruisseau affluent de la Grosne (La Noue)  
Rapport d'exécution

Étude  
2023



## ❑ 2 objectifs principaux :

- ❖ Accompagner, à l'échelle d'un **projet global d'aménagement** qui mettra la biodiversité en son cœur dans la lutte contre les îlots de chaleur
- ❖ Redonner une **meilleure fonctionnalité aux écosystèmes** et créer des espaces de nature favorisant l'accueil et les déplacements de la biodiversité et participant à l'amélioration des conditions de vie

## ❑ Pour cela :

- Actions de végétalisation avec **expertise reconnue** (sobriété en eau, espèces mellifères et ou fructifères et non exotiques envahissantes, ...)
- **Optique de valorisation de la flore locale**, rustique et bien adaptée à la région proche du site, en favorisant les espèces communes croissant aux alentours.
- **Intégration notamment de la faune ordinaire** (chauves-souris, hérissons, oiseaux, amphibiens reptiles, insectes...)

Les projets de requalification d'espaces publics correspondent à une requalification globale, et pas seulement à une simple végétalisation déconnectée de son écosystème (plantation seule d'arbres à hautes tiges isolés).

### Bénéficiaires

- Communes, syndicats mixtes, EPCI, Fondation pour l'environnement
- Société Publique Locale à capitaux publics et sous convention avec une collectivité,
- Associations

### Accompagnement financier

Taux maximal d'aide de 50 % des dépenses éligibles en investissement (étude, travaux).

Guide des aides sur le site de la Région BFC :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3116>

**Contact** :

[karen.coudry@bourgognefranchecomte.fr](mailto:karen.coudry@bourgognefranchecomte.fr)

## RETOUR SUR QUELQUES PROJETS

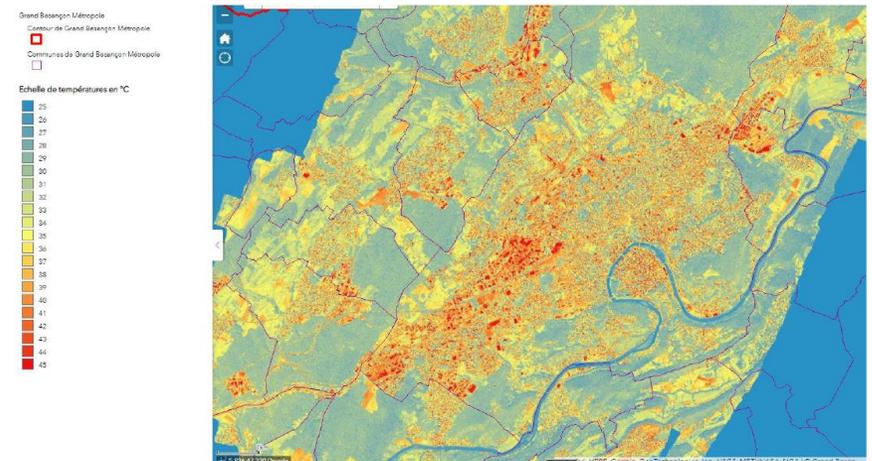
2022 : 5 dossiers pour environ 490 000 euros de subvention (Dijon, Besançon, Marsannay la Cote, Laives)

2023, 6 dossiers pour environ 560 000 euros de subvention (Rigny, Gray, Sainte Suzanne, Cté de com de Lure, Besançon, Fourchambault)



Renaturation à Magny sur Tille (21)

## Stratégie de lutte contre les îlots de chaleurs à Besançon (25)



## Enjeux et objectifs du dispositif :

- **Amélioration et partage** des connaissances sur les pollinisateurs sauvages,
- Actions écologiques concrètes **en faveur des pollinisateurs sauvages** et, de manière générale, de la biodiversité.

### Opérations éligibles répondent aux enjeux suivants :

- éviter le déclin ou la disparition d'espèces vulnérables, et de leurs habitats
- préserver et restaurer les communautés d'insectes pollinisateurs
- informer et sensibiliser l'ensemble des citoyens
- préserver la biodiversité : rôle fondamental des pollinisateurs indispensables aux équilibres écosystémiques

### Objectifs à décliner :

- Compléter les connaissances sur les populations de pollinisateurs sauvages
- Inciter et financer des opérations de création de zones de ressources alimentaires pour les espèces pollinisatrices
- Développer la sensibilisation sur le service rendu par la pollinisation



### Bénéficiaires

- Associations loi de 1901
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats mixtes
- Etablissement public du Parc National de forêts
- Organismes professionnels (Coopératives, Fédérations)
- Organismes de recherches scientifiques

### Accompagnement financier

- Taux d'aide peut atteindre 100% des dépenses éligibles.
- Seuil de subvention régionale **minimum : 5 000 € / projet**

Guide des aides sur le site de la Région BFC :

<https://www.bourgognefranche.comte.fr/node/3236>

**Contact** : [karen.coudry@bourgognefranche.comte.fr](mailto:karen.coudry@bourgognefranche.comte.fr)



## RETOUR SUR QUELQUES PROJETS

2022 : 3 dossiers pour environ 63 k€ de subvention (les amis de la réserve de Remoray, MELA)

2023 : 6 dossiers pour env. 140 k€ de subvention (Plantons le décor, Jura Nature Environnement, SHNA, Remoray)

Agir pour les pollinisateurs en ville

Réalisation d'une BD  
et d'une Exposition

Liste rouge des syrphes et  
des boudons

Sensibilisation du grand public

Amélioration de la connaissance

Actions pour les pollinisateurs  
au sein d'un verger



Assises nationales  
des pollinisateurs





## Les Atlas de Biodiversité Communaux (ABC)



**Claire MARUEJOLS**, Cheffe de Service Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires

**Philippine MAGNIN-FEYSOT**, chargée de mission mise en œuvre des outils de mobilisation des territoires

**Margaux GLASSON**, chargée de mission Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires

## Le dispositif des Atlas de biodiversité communale

### Les objectifs

#### ➔ Connaître, sensibiliser, agir pour la biodiversité



#### Connaissance

Synthèse des connaissances et inventaires et cartographie des enjeux de biodiversité locale



#### Mobilisation

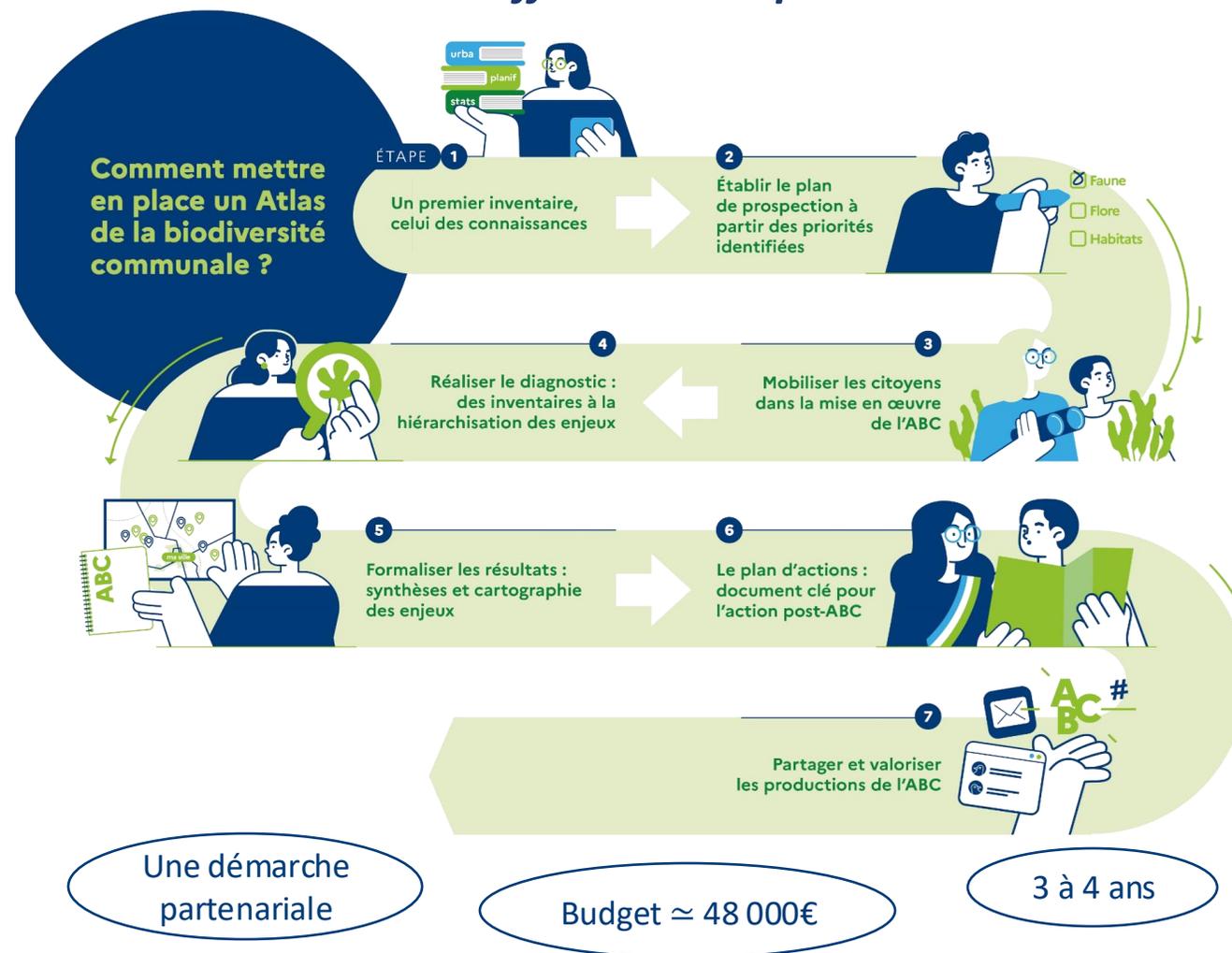
Implication des acteurs du territoire : scolaires, élus, associations, citoyens, entreprises, etc.



#### Plan d'action

Feuille de route pour la protection et restauration de la biodiversité sur le territoire (intégration transversale aux politiques publiques, aide à la décision, révision des docs d'aménagement et d'urbanisme), TEN, ...

### Les différentes étapes



## Le dispositif des Atlas de biodiversité communale

### Les modalités de financement

➔ Les ABC sont désormais intégrés dans le Fonds vert (volet biodiversité)

#### Financement (2024)

- Montant total : 15 M€
- Plafond d'aide: 250 000€/projet
- Taux d'aide: 80% du coût du projet



#### Porteurs de projets éligibles :

- Collectivités
- Etablissement publics

**Durée**  
De 36 à 48

**Candidature**  
Dépôt des dossiers en  
continu via Aides-  
Territoires

#### Dépenses éligibles

- Dépenses de fonctionnement (achats, services extérieurs, prestations, ...)
- Dépenses de personnel (sauf le personnel permanent des entités publiques)
- Dépenses d'investissement (acquisition d'équipements, de matériels ou de logiciels immobilisés)



## Les financements proposés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la biodiversité aux collectivités



**Lionel PERRIN**, Chef de projet  
Zones humides – Affaires régionales

# La stratégie du bassin Rhône-Méditerranée

**Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030 avec 30 défis pour agir plus vite, plus fort !**

# Sur le bassin du Rhône, les effets du changement climatique sont de plus en plus marqués



**+1,8 °C**

Augmentation de la  
température moyenne  
annuelle  
sur la période 1960-2020



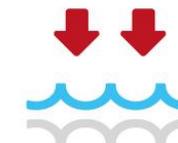
**- 10%**

Baisse des précipitations  
neigeuses  
entre les périodes  
1960-1990 et 1990-2020



**+18% à 37%**

Augmentation de  
l'assèchement des sols  
depuis 1960



**- 15%**

Baisse des débits du Rhône  
en été  
entre les périodes  
1960-1990 et 1990-2020

Jusqu'à

**+ 2,3 °C**

Hausse supplémentaire de la  
température moyenne  
annuelle en 2050

Jusqu'à

**- 40%**

Baisse supplémentaire des  
précipitations neigeuses en  
2050

Le **bassin Rhône-Méditerranée**,  
un des secteurs les plus  
menacés d'ici 2050

Jusqu'à

**- 20%**

Baisse supplémentaire des  
débits du Rhône en été en  
2050

2050

# Un plan pour agir plus vite et plus fort

Face à l'accélération de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau, **il est urgent d'agir de façon massive.**

**Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique :**

- **Une stratégie** pour mobiliser tous les acteurs de l'eau et engager des solutions à la hauteur des enjeux
- **Un document de référence** pour les démarches de planification
- **Un plan de sobriété en eau** en déclinaison du Plan eau



## Les 6 incontournables pour s'adapter

- Consommer moins d'eau
- Préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels
- S'appuyer sur les services rendus par les sols
- Etablir des stratégies locales concertées
- Planifier les solutions de demain
- Le SDAGE et le PGRI comme premiers pas pour faire face au changement climatique

# Agir plus vite et plus fort

sur le bassin Rhône-Méditerranée



# Agir plus vite et plus fort sur le bassin Rhône-Méditerranée

## Un panier de solutions

Partager  
l'eau

Lutter  
contre le  
gaspillage  
de l'eau

Boucher  
les fuites

Inter-  
connecter  
les  
réseaux

Désimper-  
méabiliser

Préserver  
la  
biodiversité

Récupérer  
ou  
réutiliser  
l'eau

Infiltrer  
les eaux

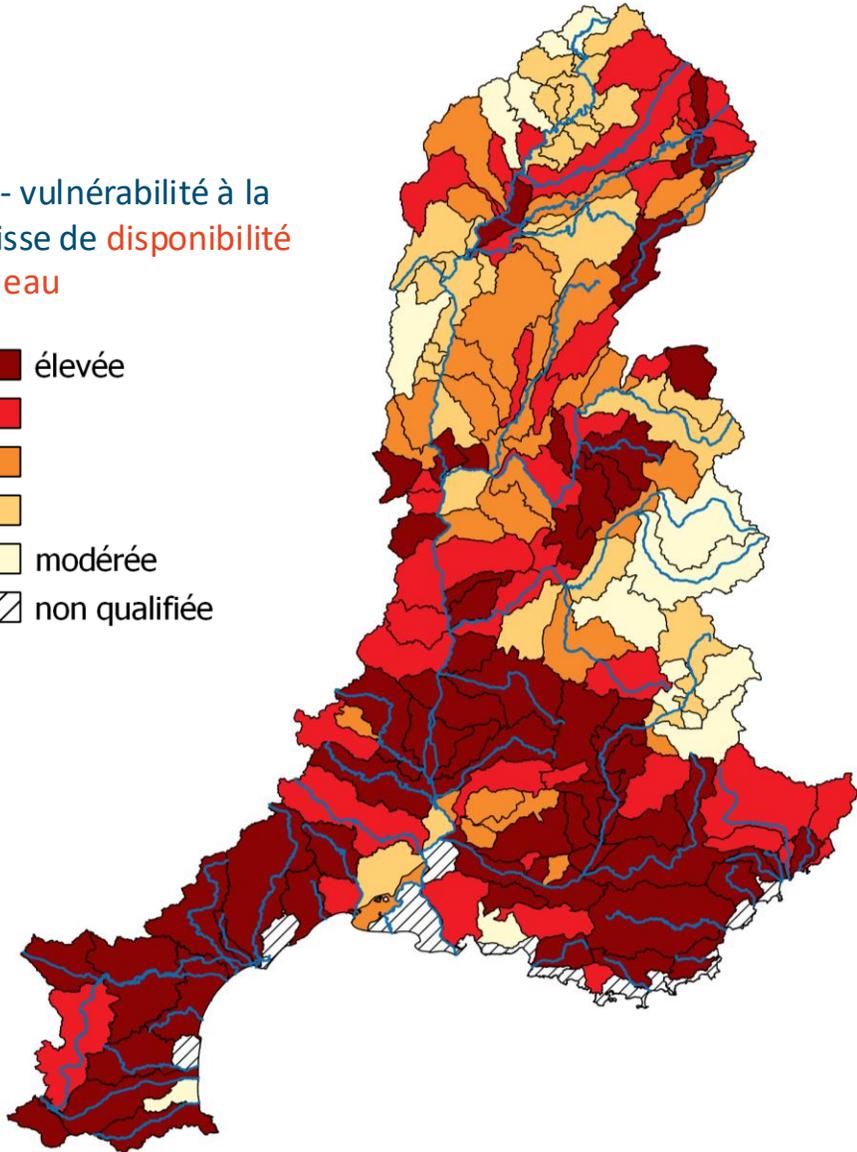
restaurer  
les  
habitats  
naturels

Renforcer  
la maîtrise  
des  
pollutions

Prévenir  
les  
inondations



Ex - vulnérabilité à la  
baisse de disponibilité  
en eau



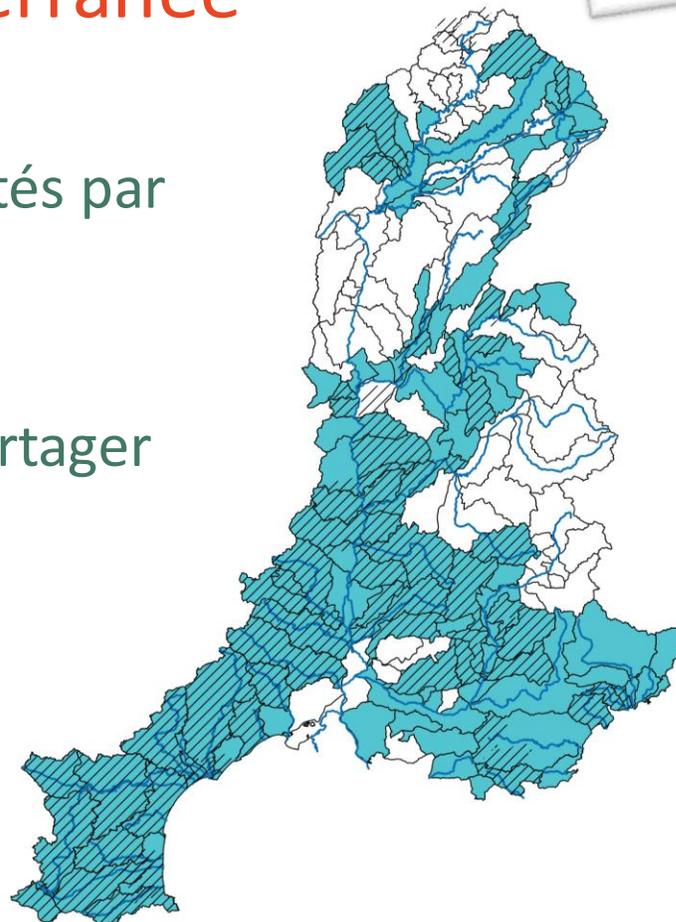
## Identifier les **priorités des territoires**

- des impacts différents ; les territoires sont plus ou moins vulnérables
  - nécessité de **stratégies locales adaptées au degré de vulnérabilité du territoire**
- un **diagnostic des vulnérabilités territoriales** à l'échelle du bassin pour engager au plus vite les solutions d'adaptation les plus pertinentes



# Les enjeux dominants pour le bassin Rhône-Méditerranée

- Tous les territoires fortement impactés par l'assèchement des sols
- De nouveaux territoires où il faut partager l'eau



 Territoires cibles (en bleu) pour le défi 9 du PBACC « mettre en œuvre ou engager là où ce n'est pas déjà fait, une démarche PTGE »

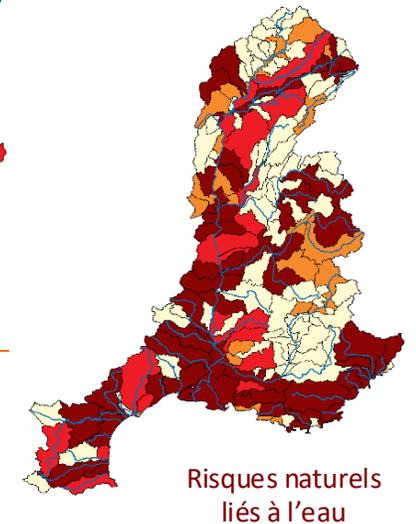
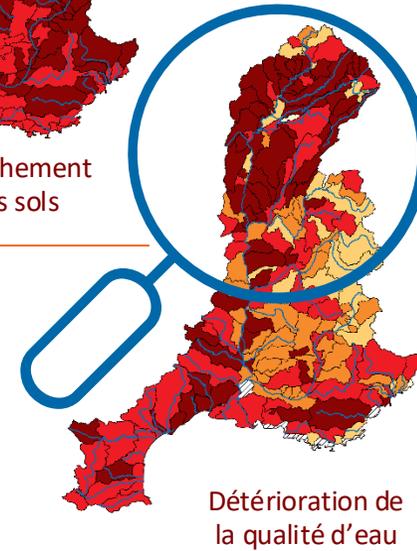
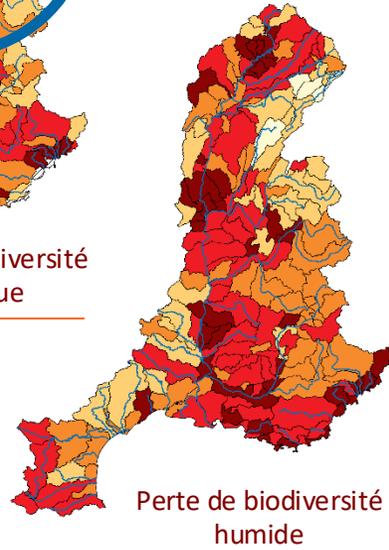
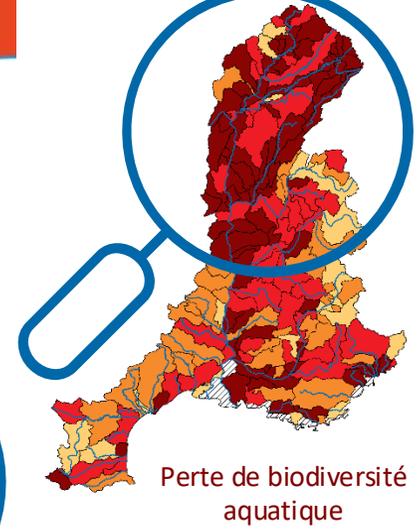
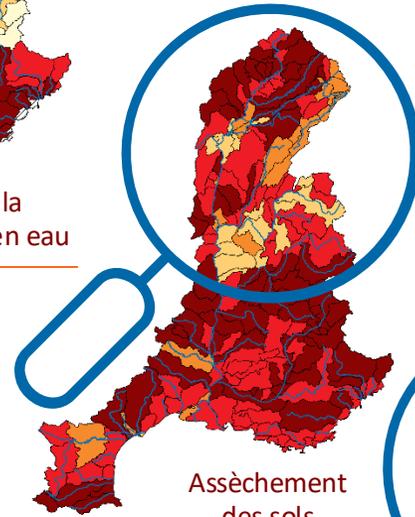
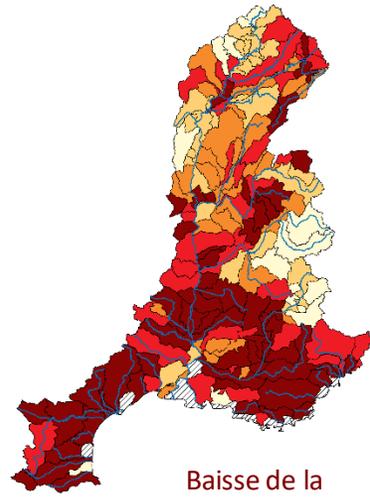
 Territoires avec un PTGE déjà adopté





# Les enjeux dominants en Bourgogne-Franche-Comté

- De nouveaux territoires où il faut partager l'eau
- Des vulnérabilités élevées pour l'assèchement des sols, mais aussi la biodiversité et la qualité de l'eau sous l'effet des dégradations de cours d'eau ou zones humides





# Un profil de vulnérabilité pour les 193 sous-bassins versants



## Exemple du bassin Saône amont

- Enjeu fort sur la détérioration de la biodiversité aquatique et l'assèchement des sols
- Les solutions à mettre en œuvre en priorité
  - Préserver ou restaurer des milieux aquatiques
  - Infiltrer l'eau, préserver la réserve utile des sols et réduire l'évaporation

	Degré de vulnérabilité
Baisse de la disponibilité en eau	modérée
Perte de biodiversité aquatique	élevée
Perte de biodiversité humide	modérée
Assèchement des sols	modérée
Détérioration de la qualité d'eau	modérée
Risques naturels liés à l'eau	modérée

## 6 exemples de défis à suivre et évaluer

Pour la disponibilité en eau

Réduire les  
prélèvements de 10%

Un plan de gestion de  
l'eau (PTGE) sur tous  
les territoires  
prioritaires

L'assèchement des sols

Doubler les surfaces  
désimperméabilisées dans  
les territoires prioritaires

Pour la biodiversité  
aquatique et humide

Restaurer 500 km  
de cours d'eau

Pour la qualité des  
eaux

Restaurer 17 000 km  
de ripisylves

Face aux risques naturels

Un plan de prévention des inondations (PAPI)  
dans tous les territoires prioritaires

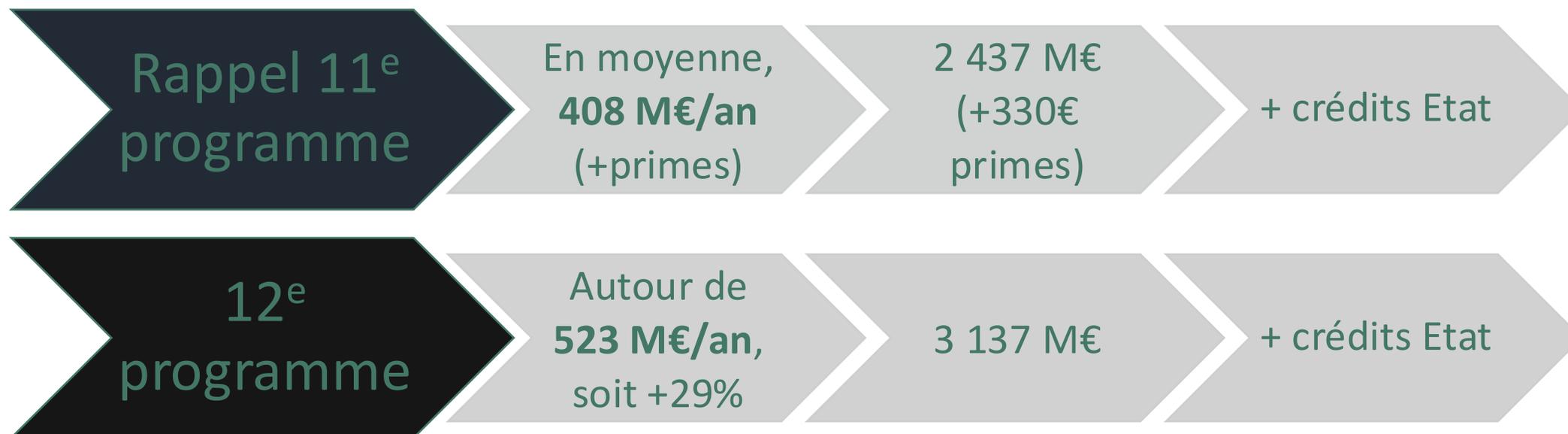


## Construction en cours du 12<sup>ème</sup> programme (2025-2030) de l'agence de l'eau RMC

(pas de communication sur les taux d'intervention dans l'attente de la validation des délibérations du CA de l'agence)

- ❖ **CB de Corse du 18 septembre et CB Rhône-Méditerranée du 4 octobre** : avis conformes sur l'énoncé du programme et les taux de redevances
- ❖ **CA du 4 octobre** : adoption définitive des délibérations relatives à l'énoncé du programme et aux redevances
- ❖ **CA du 17 décembre** : adoption des délibérations sur les fiches aides, précisant les modalités d'interventions

## Budget pour l'intervention



***Plan eau : +125M€/an***

## Les grands enjeux du 12<sup>e</sup> programme

- ➔ Atteindre les objectifs de bon état des milieux
- ➔ Adapter les territoires au changement climatique
- ➔ Reconquérir la biodiversité
- ➔ Assurer une solidarité de bassin entre les territoires

## Les orientations du 12<sup>e</sup> programme

- ❖ Des **moyens augmentés** dans le cadre du plan eau, permettant de **renforcer les interventions** de l'agence :
  - Poursuivre l'ambition sur la **restauration des milieux** aquatiques
  - Favoriser la résilience des milieux en aidant la **préservation des milieux**
  - Restaurer les **habitats** naturels, aquatiques et terrestres, favorables à la **biodiversité**
  - Renforcer l'**adaptation au changement climatique** sur tous les territoires, notamment la **sobriété** des usages, la **substitution** des prélèvements et l'**infiltration** de l'eau dans les **sols**
  - Laisser place à l'**innovation**, l'**expérimentation** et soutenir les **démarches prospectives**
  - Poursuivre la **solidarité de bassin** pour la gestion des SPEA des territoires les plus défavorisés
- ❖ Des **conditionnalités d'aides renforcées pour la gestion durable des SPEA** : prix de l'eau minimum, schémas directeurs, tarification volumétrique, remplissage SISPEA

# Les orientations du 12<sup>e</sup> programme

## ❖ De nouveaux contrats Eau&Climat

### ➤ Un dispositif adaptable aux enjeux locaux, ouvert sur tous les territoires

- Large panel d'aides, couvrant l'ensemble du 12<sup>e</sup> P, à adapter aux enjeux et priorités du territoire

### ➤ Un objectif central : favoriser une approche globale des enjeux Eau et Climat

- Analyse partagée MO/agence de l'ensemble des enjeux du territoire
- Actions répondant aux priorités du SDAGE, du PDM et aux défis du PBACC
- 1 à 3 volets thématiques :
  - ✓ Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides, biodiversité
  - ✓ Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages
  - ✓ Réduction des pollutions de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances toxiques)

### ➤ Atouts des contrats Eau & Climat

- Garantie de taux et de financement des actions inscrites au contrat
- Des « aides spécifiques » (= éligibles uniquement dans le cadre d'un contrat) propres à chaque volet thématique et mobilisables au regard des actions proposées

# Journée TEN\_17/09/2024\_à SEMUR EN AUXOIS : financements pour la biodiversité\_LISTE DES CONTACTS

STRUCTURE	CONTACT
Introduction : Territoires Engagés pour la Nature (TEN) et le club des engagés par <b>ARB BFC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• PITOUS Marion_Cheffe de service Mobilisation marion.pitous@arb-bfc.fr</li></ul>
Le Fonds Vert présenté par la <b>DREAL BFC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• PAGNIEZ Philippe_Chef de département adjoint Philippe.pagniez@developpement-durable.gouv.fr</li><li>• BERNAND Maëlle_Référente fonds vert Biodiversité et renaturation maelle.bernand@developpement-durable.gouv.fr</li></ul>
Financements régionaux (Verger de sauvegarde, Pollinisateur, Renaturation) par la <b>Région BFC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sophie ROUSSET_Chargée de mission « Chef de file biodiversité sophie.rousset@bourgognefranche.comte.fr</li></ul>
Atlas de Biodiversité Communal (ABC) et financement associé, par <b>OFB DR</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Claire MARUEJOLS_Cheffe de service Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires claire.maruejols@ofb.gouv.fr</li></ul>
Les financements possibles par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse <b>AERMC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lionel Perrin Chef de projet Zones humides – Affaires régional lionel.perrin@eaurmc.fr</li></ul>